PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

PRSE La Santé Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes

Les territoires en action !

rives du Haut-Allier
notre communauté de communes

Campagne 2024 - 2025

Action de Prévention des risques liés au Radon dans les habitations

en partenariat avec

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

CLCV CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE
Citoyens au quotidien
Auvergne-Rhône-Alpes

Comment le radon pénétre dans les habitations

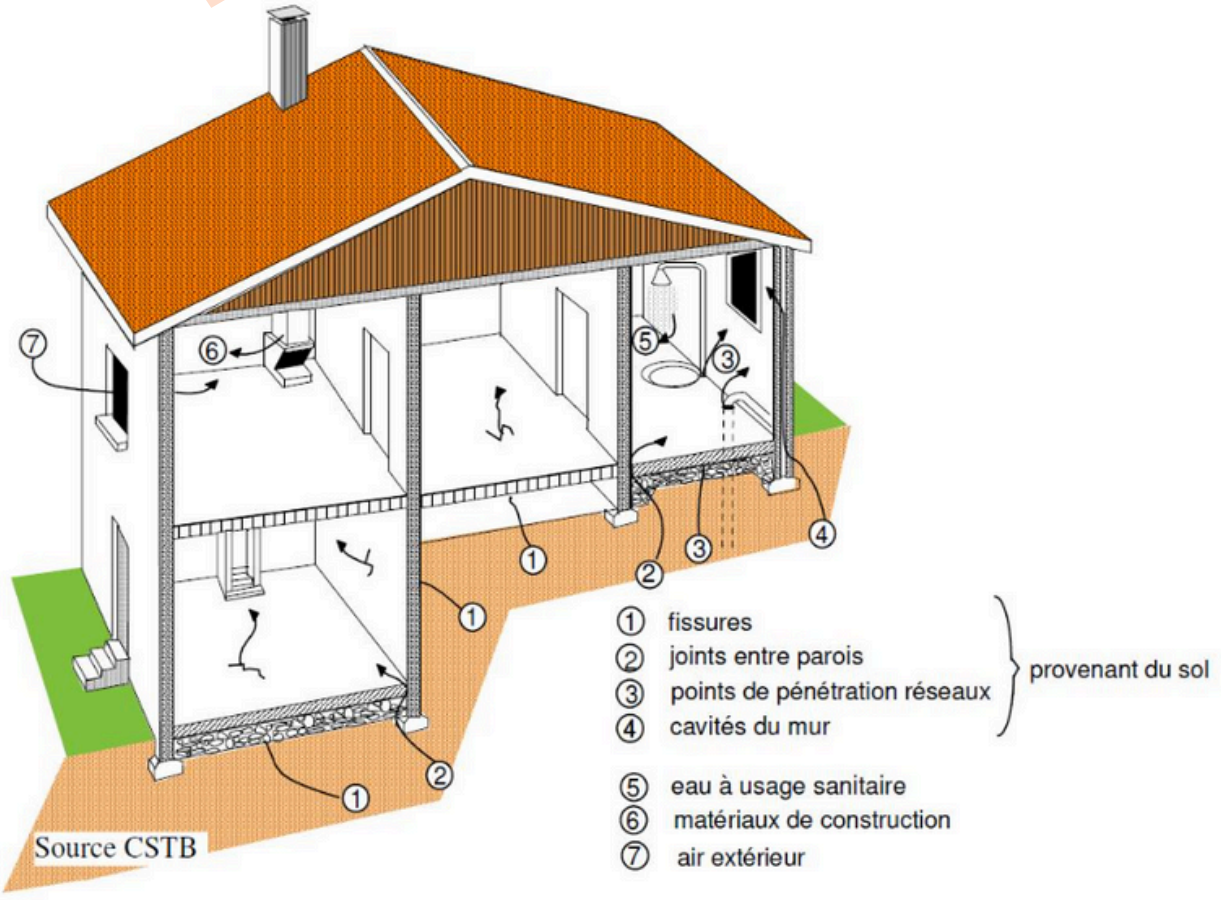

Voies d'entrée du radon dans un bâtiment

CLCV
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE
Citoyens au quotidien
Auvergne-Rhône-Alpes

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Rn
radon

Du radon dans ma maison ?

On en parle,

On agit !

Radon : de quoi s'agit-il ?

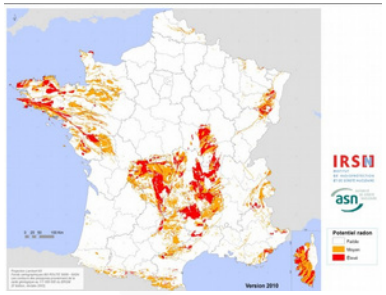

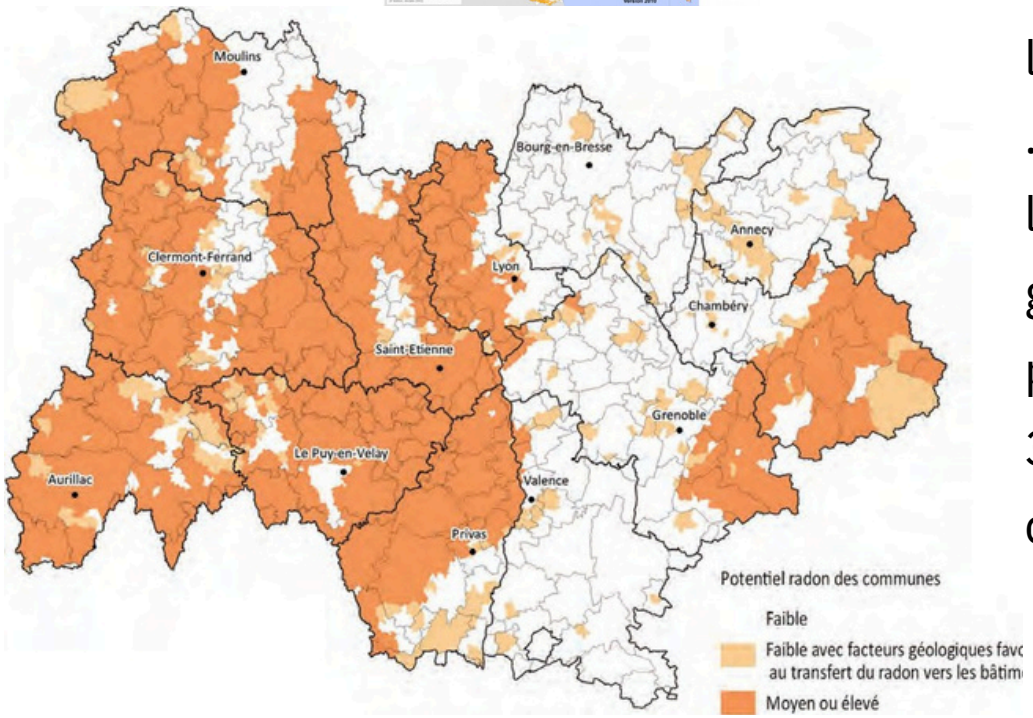

Gaz radioactif incolore, inodore, présent **naturellement dans les sols, mais plus fortement dans les régions granitiques et volcaniques.**

Il provient de la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les sols et les roches .Lorsque le radon est libéré dans l'atmosphère, la concentration est généralement faible pour ne pas être préoccupante

31 départements plus concernés dont une dizaine en AURA

Sur le territoire des Rives du Haut-Allier

38 sur 60 Communes sont en zone 3

"moyen ou élevé"

Le classement des communes concernées par le radon

Le Code de la santé publique divise le territoire en trois zones à potentiel radon définies en fonction des émanations naturelles du sol :

* *zone 1 : faible potentiel radon faible*
* zone 2 : *potentiel radon faible mais des facteurs géologiques peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments*
* *zone 3 : potentiel radon significatif*

Un arrêté du 27 juin 2018 établit la liste des communes situées dans chaque zone

Pour connaître le classement de votre commune : http://www.irsn.fr

Le radon dans l'habitation

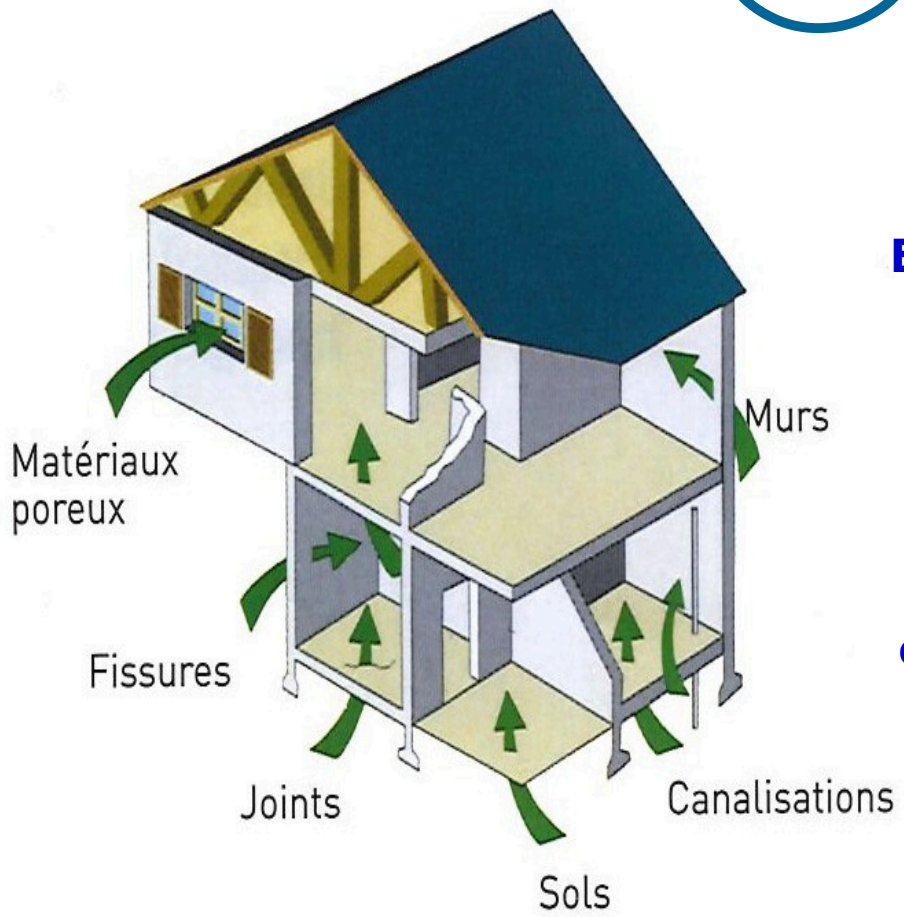

Lorsqu'il **s'infiltre dans une maison**, il peut **s'accumuler** et atteindre des **concentrations élevées**

Entre par les parties en contact avec le **sol** (cave, vide sanitaire, planchers du niveau le plus bas, etc.) avant de gagner les pièces habitées

Infiltration facilitée par fissures, passage de canalisation à travers les dalles et les planchers, etc.

Accumulation favorisée par le **confinement** et une **mauvaise ventilation**.

On le retrouve également dans les **matériaux de construction** d'origine minérale.

Exposition au radon

Les effets sur la santé

Loin derrière le tabac, **le radon est un facteur de risque de développement du cancer du poumon.**
Pour un lieu donné, l'exposition reçue dépend à la fois
de la concentration en radon et du temps passé.

Les données disponibles :

Entre 5 à 12 % des décès par cancers du poumon en France serait attribuables au radon (InVS),

Le risque de contracter un cancer du poumon est multiplié par 25 pour un fumeur exposé au radon (InVS)

L'association tabac plus radon est à l'origine d'un risque accru non négligeable du cancer du poumon.

Il est reconnu que le **risque de cancer du poumon décroît avec la fin de l'exposition au radon dans le temps.**

Radon dans les bâtiments

Réglementation

• En France, il n'existe pas d'obligation de réaliser de surveillance dans l'habitat.

Obligation d'informer les candidats locataires et acquéreurs que l'habitation qu'ils souhaitent est située dans une commune classée en zone 3 à fort potentiel radon

Obligation de réalisation surveillance de la concentration en radon dans :

* les ERP :
  - établissements d'enseignement, internat,
  - établissements sanitaires et sociaux,
  - établissements thermaux
  - établissements pénitentiaires

* les lieux de travail souterrains pour certaines activités professionnelles particulières

Radon dans l'habitation

Les limites et recommandations

Recommandations :

Recherche de réduction aussi bas que raisonnablement possible quel que soit le niveau mesuré.

Intérêt pour les pièces dans lesquelles les personnes séjournent sur des durées importantes.

Sur la base des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, la Commission Européenne a retenu la valeur de :

- 300 Bq/m³ d'air en moyenne annuelle comme valeur de référence en dessous de laquelle il convient de se situer. De 0 à 300 Bq/m³ : aérer, vérifier la ventilation, éviter les polluants…

- Lorsque les résultats de mesure dépassent 300 Bq/m³, il est ainsi nécessaire de réduire les concentrations en radon

- entre 300 et 1000 Bq/m³ : mêmes recommandations, vérifier le bon fonctionnement des ventilations, le bon état des joints, améliorer le renouvellement de l'air

- au-delà de 1000 Bq/m³ » : pour les niveaux élevés, un diagnostic peut permettre de trouver les causes et d'estimer les éventuels travaux nécessaires.

Radon : comment savoir si nous sommes exposés ?

La **présence** de radon se mesure par la pose d'un **dosimètre** :

- dans une pièce de vie,
- pendant au moins deux mois,
- et durant la période de chauffage,

pour obtenir des résultats représentatifs des concentrations moyennes

Un laboratoire spécialisé analyse les dosimètres et fournit les résultats en toute confidentialité

Radon : où poser le dosimètre ?

- au rez-de-chaussée, en sécurité, à l'abri de chutes, des animaux, de la curiosité des enfants.

- sur un meuble entre 1 mètre et 2 mètres du sol (représentatif des conditions d'inhalation) et à plus de 20cm d'un mur

- à l'abri du rayonnement solaire, d'une source de chaleur (radiateur, cheminée, appareil électrique, téléviseur,...) et éloignée d'une fenêtre

- dans la mesure du possible en dehors des cuisines, en raison des dpôts de graisse.

Radon : comment réduire mon exposition ?

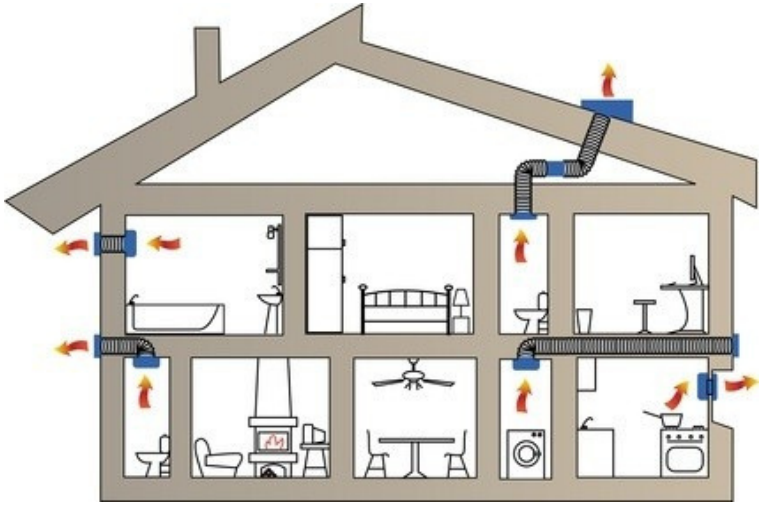

- **en améliorant le renouvellement de l'air intérieur**

  - renforcement de l'aération naturelle

  - ou mise en place d'une ventilation mécanique adaptée

- **en limitant l'entrée du radon en :**

  renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (fissures, passage de canalisations, planchers)**.**

Prévention Radon : déroulement de l'action

- avec les 38 communes classées en zone 3 sur le du territoire des Rives du Haut-Allier
- A partir d'octobre 2024 recherche de volontaires pour faire des mesures : propriétaires de leur habitation individuelle - objectif 150 mesures
- 12 octobre 2024 FORUM SANTE « Santé vous bien ! » à Langea
- Novembre 2024 : remise des dosimètres par la CLCV
- Entre novembre et mi-janvier : mesures dans les habitations sur 2 mois
- Mi-janvier 2025 : retour des dosimètres
- Février 2025 : envoi des dosimètres au laboratoire pour analyse
- Entre avril et mai 2025 : Réunions publiques de restitution

CLCV
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

PRSE La Santé Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes

Les territoires en action !

rives du Haut-Allier
notre communauté de communes

Du radon dans ma maison ?

On en parle,

On agit !

Rn radon

Réponses à vos questions

Prévention des risques liés au Radon dans les habitations

Parlez-en autour de vous

Merci pour votre participation !